

Résolution présentée par la délégation de la

Croatie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne les effets destructeurs du tourisme de masse dans les pays bordant la mer sur la biodiversité et la population locale

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par l'impact du tourisme de masse en Croatie détruisant la biodiversité en intégrant des espèces invasives qui se collent sur les coques des bateaux de croisière et qui détruisent les écosystèmes locaux

Remarque qu'en 2023, en six mois, 16 millions de touristes sont venus en Croatie, pays de 4 millions d'habitants, et que ceux-ci, à cause de leur nombre, créent des pénuries d'eau et en privent les habitants locaux, ce qui est un danger pour l'agriculture et une fatalité pour les Croates

Inquiétée par la pollution de la mer, causée par les bateaux de croisière qui y vident leurs eaux sales, ce qui est interdit et par le manque de modernisation des systèmes d'épuration d'eaux usées des maisons de vacances qui, n'étant pas connectées au système public, déversent leurs eaux usées dans la mer

Déplorant le fait que la masse de touristes qui arrive augmente le nombre d'eaux usées dans la mer, qui à cause de leur produits toxiques intensifie la perte de la diversité de la flore marine et détruisent l'écosystème marin

Décide de mieux encadrer le tourisme de masse grâce à :

- L'instauration de taxes environnementales aux touristes, qui permettraient de reconstruire et préserver la biodiversité grâce à l'argent récolté
- La création d'un fonds mondial qui servirait à réparer les dégâts environnementaux des pays affligés par le tourisme de masse
- Une meilleure régulation des croisières et à un meilleur contrôle de leurs entreprises
- Un système d'amendes aux touristes et entreprises ne respectant pas les normes environnementales

Le texte français fait foi